

GALERIA

Une recyclerie qui anime la vallée du Fangu

Le projet a été voté l'an passé et le permis déposé l'été dernier : la recyclerie de Galeria devrait voir le jour au carrefour du pont des Cinque arcate, à l'angle de la route du village.

Comme tout projet public, elle a ses adversaires et les préoccupations sont vives : risques de pollutions esthétique et chimique, nécessité remise en cause... Quels sont les arguments mis en avant dans chaque camp ?

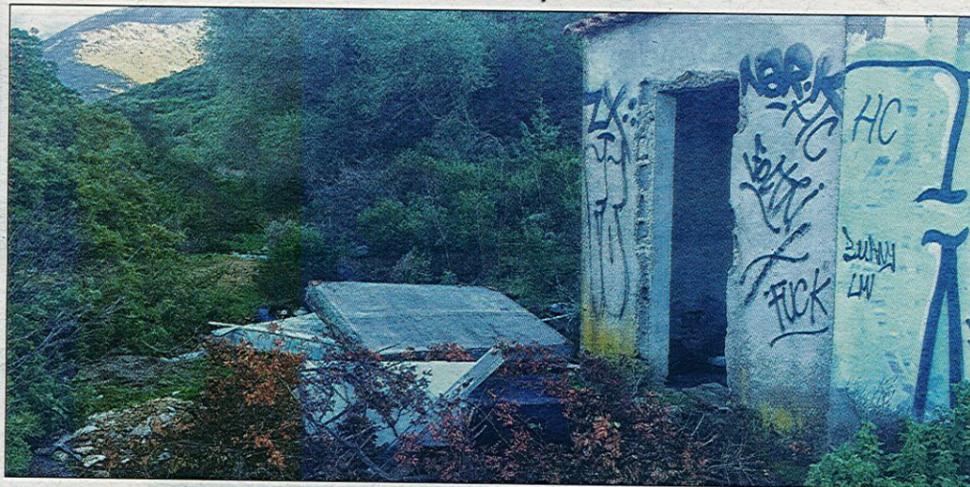
C'est l'emplacement qui est l'objet de la vindicte du collectif des habitants de Falasorma. Sis sur une parcelle acquise par la commune en 2010, il a été choisi et approuvé par l'actuelle mandature.

Un lieu stratégique, selon le maire Jean-Marie Seité ; le pire qui soit selon le collectif.

Premier point donc, le risque esthétique. "En zone natura 2000, à proximité immédiate du syndicat d'initiative et sur un site remarquable", dénonce le collectif. "Les préconisations des bâtiments de France sont strictes, et elles sont respectées", répond la mairie.

Les bennes seront cachées par un mur végétal. Idem pour le bâtiment du gardien, construit en pierre.

"Nous ne comprenons pas pourquoi les autres possibilités n'ont pas été étudiées, s'in-



C'est pour éviter les décharges sauvages que le projet de recyclerie a été décidé et approuvé. Les abandons d'encombrants sont malheureusement trop nombreux dans la vallée. / DOC CORSE-MATIN

surge François Flori. Comme la décharge de l'Olm, la Vaitella ou un terrain proposé par un particulier dans le Marsulinu."

D'après la mairie, l'ancienne décharge n'est pas en état de recevoir ce type d'aménagement. Quant à la Vaitella, le site est à proximité immédiate d'une rivière, et les abords seraient inondables. Concernant le terrain du Marsulinu, Jean-Marie Seité déclare : "J'en ai aussi entendu parler mais je ne sais pas duquel il s'agit et je n'ai jamais reçu la moindre proposition. Si un propriétaire veut donner un terrain à la com-

mune, je suis prêt à étudier sérieusement sa proposition."

Des études d'impact pour évaluer les risques

Deuxième point, le risque de pollution. Situé à proximité d'un point de forage, l'absorption de polluants par le sol et la nappe phréatique effraie.

Implantée sur une dalle de béton, la recyclerie stockera les déchets dans des bennes étanches. "Quand j'ai eu vent des contestations, j'ai suspendu le projet et demandé une réunion publique le 8 dé-

cembre", précise François Marchetti, président de la CCCB.

Les études d'impact ont été réalisées dans le cadre de l'obtention de la notice Natura 2000. Elles ont été menées par le cabinet ajaccien 2AE. "Le projet a été relancé suite à la levée des doutes, ajoute-t-il. La porte reste ouverte pour une réunion avec les services de l'Etat."

L'appel d'offres devrait donc passer en commission ce lundi. Le point qui fit un temps consensus, aujourd'hui remis en cause, c'est celui de la nécessité de cette recyclerie.

La plus proche se situe à Notre-Dame de la Serra et les décharges sauvages sont légion. Des comportements que la recyclerie, au mieux, pourra atténuer.

Mais s'il fallait traiter le problème à la source, c'est bien sûr la population elle-même qu'il faudrait agir.

I. LANÇON-PAOLI

Chronologie d'un permis sous haute surveillance

22 juin 2015 : dépôt d'un premier permis, avec avis favorable des bâtiments de France, assorti d'une proposition de prescription. Permis refusé par la sous-préfète Anne Balle-reau.

19 janvier 2016 : demande de recours gracieux formulée par le président de la CCCB. Recours accepté par le préfet Alain Thirion, au motif qu'il s'agit d'un équipement public.